



# Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

### Edito : « et si les salariés se révoltaient ? » (1)

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

(chiffre INSEE)

Janvier 2018 : - 0,1%

Février 2018 : + 0 %

Mars 2018 : + 1 %

Avril 2018 : + 0,2%

Mai 2018 : +0,4 %

Juin 2018 : + 0%

Juillet 2018 :- 0,1%

Aout 2018 : + 0,5%

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1<sup>er</sup> octobre 2017

2,6 % en un an ! L'inflation (officielle) est repartie à la hausse et ce sont en premier lieu les foyers les plus modestes qui sont touchés, et parmi eux les retraités avec des petites pensions. L'indice Insee annonce une hausse de 0,5% en août ! En premier lieu l'augmentation du gaz, du carburant et du fuel (+13% en an) ainsi que celle des produits frais (dont les fruits et légumes) (+ 6,8%) en un an. Au moment où le gouvernement annonce qu'il prépare des mesures pour s'attaquer à la pauvreté, on aurait pu attendre que les retraites suivent enfin l'inflation après plusieurs années de disette ! Eh bien, le gouvernement envisage de n'augmenter les retraites que de 0,3% au 1er janvier 2019 et également 0,3% au 1er janvier 2020. C'est une attaque drastique, une de plus, contre le pouvoir d'achat des retraités !

Entre 2012 et 2018, le taux d'inflation cumulé est de 8% . Durant la même période, la revalorisation des pensions aura progressé de 4,6%. Soit une perte de près de 3,4%. À laquelle , il convient d'ajouter la hausse de la CSG depuis le 1er janvier dernier ainsi que les projets, pour les revalorisations des pensions pour 2019 de 0,3% (les prix prévus seraient de 1,7%), idem en 2020. Au total, sur la période, 2012-2020,

on peut prédire au minimum une perte de pouvoir d'achat des pensions de 6 à 6,5% !

Alors qu'est ce qu'on attend ?

À l'issue de la réunion intersyndicale que la Confédération Force Ouvrière a pris l'initiative d'organiser, les organisations FO, CGT , Solidaires, UNEF et UNL se sont entendues sur la **décision de construire ensemble la mobilisation par la grève inter-professionnelle le 9 octobre prochain.**

C'est l'occasion de montrer la colère des retraités qui se mobiliseront une nouvelle fois ce 9 octobre contre l'austérité, la pauvreté programmée et le mépris du gouvernement à l'égard des anciens.

(1) : Titre du livre de Patrick Artus, l'un des dirigeants de Natixis qui ne fait pas partie à notre connaissance des révolutionnaires !



## **Elections des représentants des retraités au Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de**

### **Retraite SNCF :**

#### **Appel à voter et à faire voter pour la liste FORCE OUVRIERE**

Dans quelques jours les cheminots et ayants droits électeurs recevront le matériel permettant de voter par correspondance (carte-réponse avec vignette auto-collante) Les militants cheminots retraités FORCE OUVRIERE, les adhérents, seront mobilisés pendant cette période pour faire voter et faire voter tous les retraités de leur connaissance pour la liste FORCE OUVRIERE. En effet, comme il est développé dans la profession de foi FO adressée à tous les électeurs :

#### **L'existence de la CPRP et nos prestations sociales sont aujourd'hui menacées ....**

... par les attaques du gouvernement visant, par une série de coups de force :

- A mettre fin à l'embauche de cheminots à Statut, à transformer la SNCF en une simple société anonyme, soumise à la concurrence ...

- A étatiser totalement la Sécurité sociale - donc notre CPRP - via le transfert des cotisations maladie vers l'impôt CSG

- A abolir notre régime spécial de retraite, via un régime unique et une « uniformisation » en mettant en œuvre un calcul « par point »

#### **La mobilisation est et sera nécessaire !**

La Fédération FO des cheminots refuse tout fatalisme comme toute collaboration.

- o « *Pour le maintien de tous les régimes de retraite existants* » - dont celui des cheminots – incluant les pensions de réversion (sans condition de ressources), les alloca-

tions de fin de carrière et autres droits dérivés (allocations décès ...)

- o « *Refuse toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts* »

- o « *Rejette la tentative de créer un régime par points antichambre de la capitalisation et de l'individualisation* ».

- Contre la marchandisation de la Sécurité Sociale :

- o « *Contre le financement par l'impôt visant à réduire les prestations de Sécurité sociale pour ouvrir la voie aux assurances privées* ».

- o « *Contre le transfert des excédents de la SS vers le budget de l'Etat* »

Face à un gouvernement anti-social soumis aux injonctions du MEDEF et des « directives » européennes, la mobilisation des cheminots et des salariés en général est et sera nécessaire, pour pouvoir préserver les acquis sociaux conquis par nos anciens.

**En votant pour les liste des Retraités FO, vous renforcerez au sein du CA la CPRP l'Unité syndicale nécessaire pour défendre le Régime Spécial des cheminots et plus généralement, les Retraites et la Sécurité Sociale**



## VIE DES SECTIONS

### Prochaines réunions :

Gap le 20 septembre (réunion décentralisée des retraités de la région de Marseille)

C'est la rentrée, Des réunions de nos sections locales et régionales de retraités se tiendront. Alors n'oubliez pas de faire parvenir un petit compte rendu de ces réunions, illustrées si possible de quelques photos.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les jeunes retraités ne le savent pas forcément.  
.. Dès le départ en retraite, vous avez encore droit quelques temps aux facilités de circulation internationales

Lors de vos voyages à l'étranger, vous devez toujours vous munir de votre carte internationale de réduction (CIR). Il en est de même pour vos ayants droit.



Pour les trains à prix de marché (Eurostar, Thalys, ...), une tarification spéciale « FIP LOISIR » peut être accordée sur certaines relations internationales, exclusivement sur présentation de la CIR. Renseignez-vous auprès des gares.

Si vous devez emprunter les lignes de chemins de fer à l'intérieur du pays (hors trains à prix de marché), vous pouvez utiliser un permis international.

Votre demande doit être adressée au moins 3 semaines avant la date du départ à l'Agence Famille Retraités.

Les facilités délivrées à l'ex-agent et le cas échéant ses ayants droit sont maintenues dans les conditions suivantes :

- au cours des 9 premiers mois après la cessation de fonctions : possibilité d'épuiser le crédit annuel de permis

- au cours des 45 mois après la cessation de fonctions : attribution d'un seul permis gratuit sur chacun des réseaux. La demande doit être faite avant l'expiration de ce délai.

Tous les détails sont dans le **RH00261 (PS11) consultable sur le site « services aux retraités SNCF »**



## MAINTIEN DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : UNE OBSTINATION DANS UNE ERREUR AVÉRÉE. DE L'IMPÔT À L'IMPASSE !

Sans revenir sur la ridicule cacophonie du gouvernement de ces derniers jours, Force Ouvrière rappelle son opposition constante au prélèvement à la source (PAS). Cette réforme, qui n'apportera jamais au contribuable le surcroît de lisibilité et de simplification tant mises en avant, va au contraire s'accompagner de plus de complexités, d'inégalités, de rendements de l'impôt plus faibles et de coûts supplémentaires pour l'administration fiscale.

Pour Force Ouvrière, cette réforme est non seulement un énorme gâchis au vu de la qualité du système existant mais aussi une erreur qui fait peser des risques considérables sur les recettes fiscales, et au-delà sur le consentement à l'impôt. En fait, l'étendue des risques d'anomalie est aujourd'hui considérable.



A ces dysfonctionnements massifs et aléatoires, vont se surajouter les conséquences dommageables liées au fonctionnement « normal » du prélèvement à la source. Dans un contexte de forte modération salariale et de reprise de l'inflation, dû notamment à la hausse de la fiscalité indirecte, le prélèvement à la source est en effet une mauvaise nouvelle pour tous les contribuables qui, parce qu'ils sont nouveaux entrants sur le marché du travail, parce qu'ils occupent un « nouvel emploi » ou parce qu'ils sont bénéficiaires de crédits ou réductions d'impôts, quel que soit le montant de l'acompte, auront à subir des sur-prélèvements mensuels. Outre l'impact psychologique de payer plus chaque mois, ces sur-prélèvements vont porter atteinte à des niveaux de vie et de pouvoir d'achat déjà négativement impactés. Cela aura une incidence inévitable sur la consommation, donc sur la croissance et ainsi sur l'emploi. Juste aberrant !

### **Sur notre agenda :**

- Bureau National Retraités : le 12 septembre
- Bureau Fédéral le 19 septembre
- Bureau National de l'UCR le 19 septembre
- Réunion des Retraités de la région de Marseille à Gap le 20 septembre
- Mobilisation interprofessionnelle le 9 octobre
- Election des représentants retraités au CA de la CPRP : dépouillement le 18 octobre
- Secrétariat de la Section Nationale des Retraités le 5 novembre
- Commission Exécutive de l'UCR : 8 et 9 novembre ....